

ARRÊTÉ N° 3946
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Cadre d'emplois des attachés territoriaux
pour l'accès au grade d'attaché principal

Le Président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté N° 3780 est rapporté.

Article 2 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. KASZTELAN-JAMAIN Pierre	attaché	attaché principal	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Saint-Germain-la-Ville, le 21 juillet 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la MOIVRE à la COOLE